



Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

Environmental and Health Product Declaration

BLOC CONFORT CITY

En conformité avec la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN



FDES vérifiée dans le cadre du programme INIES

N° 12-1290:2017

DT/DPM/2017/012
Janvier 2018

Sommaire

1. Informations générales	5
1.1. Fabricant	5
1.2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la DEP est représentative	5
1.3. Nature de la déclaration	5
1.4. Date de publication	5
2. Description du produit	5
2.1. Unité fonctionnelle	6
2.2. Produit	6
2.3. Usage – Domaine d'application	7
2.4. Autres caractéristiques techniques non contenues dans l'Unité Fonctionnelle	7
2.5. Principaux composants et/ou matériaux du produit	8
2.6. Substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1%)	8
2.7. Durée de vie de référence	9
3. Etapes du cycle de vie	10
3.1. Etapes de production : A1-A3	11
3.2. Etapes de construction : A4-A5	12
3.3. Etapes de vie en œuvre : B1-B7	14
3.4. Etapes de fin de vie : C1-C4	15
3.5. Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération : module D	16
4. Informations pour le calcul de l'Analyse de Cycle de Vie	17
4.1. PCR utilisé	17
4.2. Frontières du système	17
4.3. Affectations	17
4.4. Représentativité géographique et représentativité temporelle	17
4.5. Variabilité des résultats et cadre de validité	17
5. Résultats de l'analyse de cycle de vie	18
5.1. Impacts environnementaux	18
5.2. Utilisation des ressources	19
5.3. Déchets	21
5.4. Autres informations	22
6. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation	23
6.1. Contribution à la qualité sanitaire des espaces intérieurs	23
6.2. Contribution à la qualité sanitaire de l'eau	24
7. Contribution du produit à la qualité de vie intérieure des bâtiments	25
7.1. Caractéristiques du produit participant à la création de conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment	25
7.2. Caractéristiques du produit à la création de conditions de confort acoustique dans le bâtiment	25
7.3. Caractéristiques du produit à la création de conditions de confort visuel dans le bâtiment	25
7.4. Caractéristiques du produit participant à la création de conditions de confort olfactif dans le bâtiment	25

Avertissement

La présente déclaration a été réalisée par le Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB) à la demande du groupe Alkern.

Les informations qui y sont contenues sont fournies sous la responsabilité du groupe Alkern selon la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la Déclaration Environnementale (et Sanitaire) du Produit (DEP) d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A1 du CEN sert de Règle de définition des Catégories de Produits (RCP).

Note :

La traduction littérale en français de EPD (Environmental Product Declaration) est DEP (Déclaration Environnementale de Produit). En France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire), qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de la FDES. La FDES est donc bien une DEP complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Les règles d'affichage suivantes sont utilisées :

- Les valeurs sont exprimées selon la notation scientifique simplifiée : $0,0123 = 1,23.10^{-2} = 1,23E-2$;
- Pour un résultat nul, la valeur zéro est affichée.

Abréviations utilisées :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- CERIB : Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton
- DEP : Déclaration Environnementale Produit
- FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
- UF : Unité Fonctionnelle

Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.

La norme NF EN 15804+A1 définit au §5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de constructions peuvent être comparés sur la base des informations fournies par la DEP :

"Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations)."

Conformément à la note 1 du § 6.3.1 de la norme NF EN 15804+A1, les comparaisons des produits de construction avec la même unité fonctionnelle suivent les règles définies au § 5.3 de cette même norme.

Contacts

Alkern Groupe

Rue André Bigotte
ZI Parc de la Motte au Bois
62440 Harnes

03 21 79 34 30

info@alkern.fr

www.alkern.fr

1. Informations générales

1.1. Fabricant

ALKERN Groupe
ZI Motte au Bois
Rue André Bigotte
62 440 HARNES

1.2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la DEP est représentative

La présente FDES est représentative du bloc Confort City, fabriqué sur le site Alkern de Ciry-Salsogne (02) :

ALKERN Nord – Site de Ciry-Salsogne
2 route de Condé
02 220 Ciry-Salsogne

1.3. Nature de la déclaration

La présente déclaration est une déclaration individuelle et couvre le cycle de vie du berceau à la tombe complété par le module D informatif.

1.4. Date de publication

Date de publication : Janvier 2018

Durée de validité : 5 ans

1.5. Vérification

Les informations relatives à la validité de cette FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport de projet.

La FDES a fait l'objet d'une vérification sous le N° 12-1290:2017 dans le programme de vérification INIES par Thomas PEVERELLI, vérificateur habilité.

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP ^{a)}
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe
(Selon le cas ^{b)}) Vérification par tierce partie : Thomas PEVERELLI
^{a)} Règles de définition des catégories de produits ^{b)} Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.inies.fr

2. Description du produit

2.1. Unité fonctionnelle

Assurer la fonction de mur porteur (structure et clos) sur 1 m² de paroi, tout en assurant une isolation thermique (Résistance thermique de 1,12 m².K/W¹ additive à celle d'un doublage) et une isolation acoustique (R_w (C, C_{tr}) de 45(-1, -2) dB²) pendant 100 ans.

¹ Résistance thermique de la paroi nue, sans revêtement extérieur (sans enduit ou autre) et sans revêtement intérieur (sans doublage isolant), et ne tenant pas compte des résistances superficielles de parois. Le bloc Confort City dispose d'une résistance thermique certifiée conformément au référentiel de la marque QB 07 Blocs spéciaux pour maçonnerie.

² Affaiblissement acoustique de la paroi avec enduit sur face extérieure, sans doublage isolant sur face intérieure.

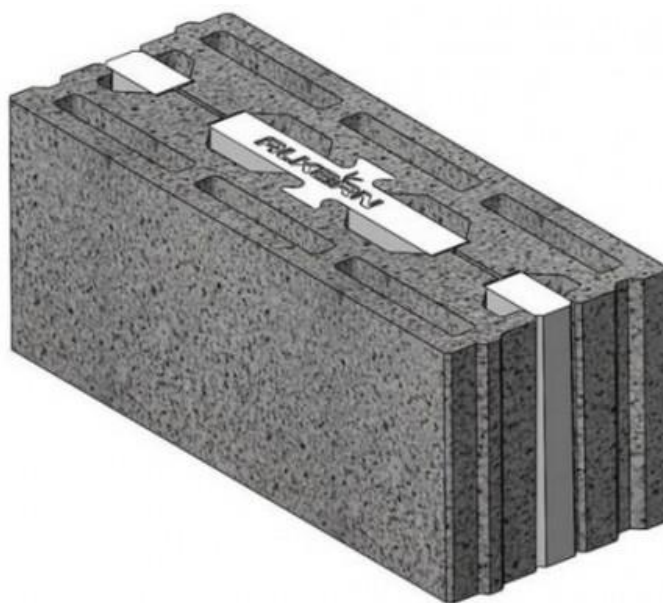
2.2. Produit

Le bloc Confort City est un bloc isolant en béton de granulats courants rectifié dont une alvéole centrale est remplie d'un insert en polystyrène expansé (PSE) moulé, de dimensions 500 x 200 x 200 (L x ép. x h en mm), de classe de résistance B60, posé au mortier-colle à joints minces.

Le produit Confort City fait l'objet d'un Avis Technique, délivré par le CSTB (Secrétariat de la CCFAT, Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques) : Avis technique N° 16/15-724_V1, publié le 5 avril 2017.

Le bloc Confort City est certifié de la marque QB 07 Blocs spéciaux pour maçonnerie.

Sa conformité au Document Technique d'Application N° 16/15-724_V1, et au référentiel de certification QB 07 Blocs spéciaux pour maçonnerie est donc garantie.



2.3. Usage – Domaine d'application

Le bloc Confort City est destiné à la réalisation de murs porteurs ou non porteurs de maisons individuelles et bâtiments d'habitation collective, ERP, bureaux, établissements sanitaires et scolaires, et plus généralement tous types de bâtiments à usage commercial, industriel ou agricole.

Le bloc Confort City n'est pas destiné à la réalisation de murs de soubassement ni de murs enterrés ni murs de refend.

Le bloc Confort City peut être utilisé pour la réalisation d'ouvrages en maçonnerie chaînée (confinée au sens de la NF-EN-1996-1) nécessitant des prescriptions parasismiques au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié (Zones 1 à 4 uniquement).

La mise en œuvre du bloc Confort City est réalisée conformément au DTU 20.1.

2.4. Autres caractéristiques techniques non contenues dans l'Unité Fonctionnelle

➤ Caractéristiques

Dimensions : 50 cm x 20 cm x 20 cm (longueur x épaisseur x hauteur)

Poids : 20 kg

Quantité : 10 blocs / m²

➤ Mise en œuvre

Conforme au DTU 20.1.

Mortier-colle : mortier Alkercol S.

Revêtement :

- Le bloc est apte à recevoir tout enduit monocouche ou multicouche applicable sur support de type Rt3 au sens du DTU 26.1.
- Le bloc est apte à recevoir tout doublage extérieur et intérieur.

Un guide de mise en œuvre détaillé édité par le fabricant est disponible sur le site www.alkern.fr.

➤ Performances

Performance mécanique	Résistance mécanique Rc : B60 Résistance mécanique fb : 8,14 MPa
Performance acoustique	Affaiblissement acoustique : Mur enduit extérieur, nu intérieur : Rw(C;Ctr) =45 (-1 ; -2) dB Mur enduit extérieur, doublage intérieur PSEE 100+13 mm : Rw (C;Ctr)= 60 (-2 ; -6) dB Mur enduit extérieur, doublage intérieur LM 100+13 mm : Rw (C;Ctr)= 69 (-2 ; -6) dB Essais acoustiques selon EN ISO 10140-1 et -2 et EN ISO 717-1
Performance thermique	Résistance thermique Paroi ³ : 1,12 m ² .K/W Calcul thermique selon règles ThU et normes NF EN ISO 6946 et NF EN ISO 120211
Feu	Mur enduit extérieur, nu intérieur : REI 30 sous 225 kN/m Mur enduit extérieur, doublage intérieur PSEE 100+10 mm : REI 60 sous 200 kN/m Mur enduit extérieur, doublage intérieur LM 100+10 mm : REI 60 sous 225 kN/m
Sismique	Utilisation en zones sismiques possible

³ Résistance thermique de la paroi nue, sans revêtement extérieur (sans enduit ou autre) et sans revêtement intérieur (sans doublage isolant), et ne tenant pas compte des résistances superficielles de parois.

➤ Certifications

Le produit Confort City fait l'objet d'un Avis Technique, délivré par le CSTB (Secrétariat de la CCFAT, Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques) : Avis technique n° 16/15-724_V1, publié le 5 avril 2017.

Le bloc Confort City est certifié de la marque QB 07 Blocs spéciaux pour maçonnerie.

Sa conformité au Document Technique d'Application n° 16/15-724_V1, et au référentiel de certification QB 07 Blocs spéciaux pour maçonnerie est donc garantie.



Pour tout complément d'information : www.alkern.fr

2.5. Principaux composants et/ou matériaux du produit

Produit :

- 200 kg de blocs Confort City (hors pertes à la mise en œuvre de 3%)

Emballage de distribution :

- 0,444 kg de bois (palette) en comptant le taux de rotation
- 8 g de feillard en plastique

Produit complémentaire de mise en œuvre :

- 2 kg de mortier-colle sec (hors pertes à la mise en œuvre)
- 0,44 litre d'eau de gâchage

2.6. Substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1%)

Aucune substance appartenant à la liste déclarée à plus de 0,1% en masse.

2.7. Durée de vie de référence

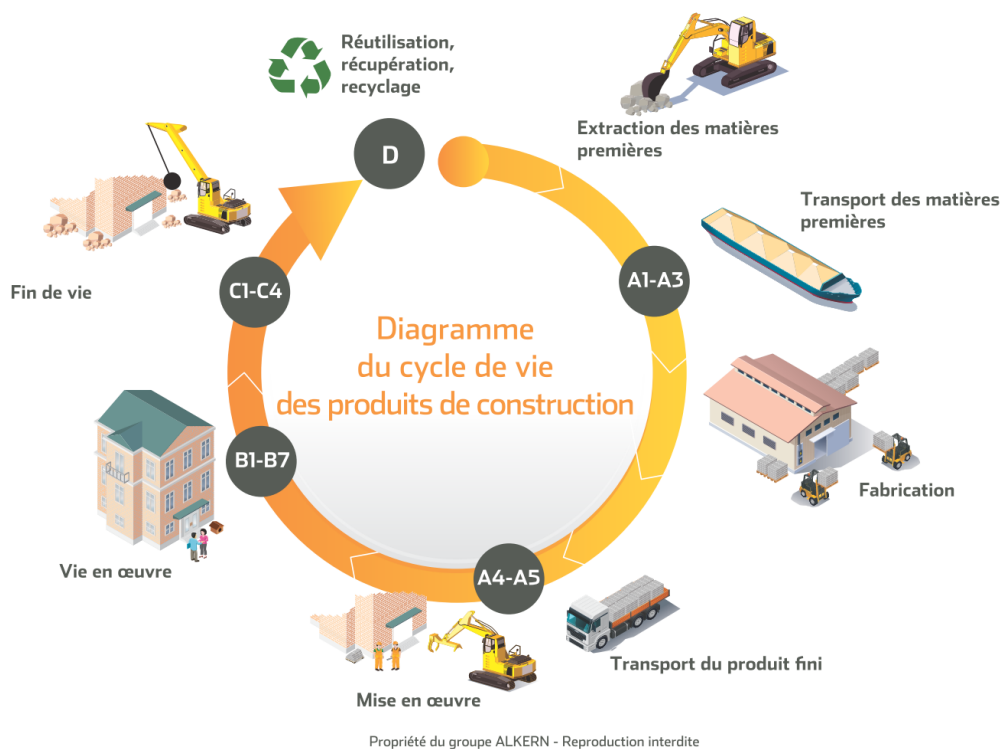
Paramètres	Valeurs
Durée de vie de référence	100 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finition, etc. ...	Assurer la fonction de mur porteur (structure et clos) sur 1 m ² de paroi, tout en assurant une isolation thermique (résistance thermique de 1,12 m ² .K/W ⁴ additive à celle d'un doublage) et une isolation acoustique (Rw+C : 44 dB et Rw +Ctr : 43 dB ⁵). Se reporter aux paragraphes 2.1, 2.2 et 2.4 de la présente FDES et au Document Technique d'Application du produit pour l'ensemble des caractéristiques techniques.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Selon DTU 20.1. et selon Document Technique d'Application du produit.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Selon DTU concernés (notamment DTU 20.1 et 26.1) et selon Document Technique d'Application du produit.
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Tout climat extérieur. Les blocs sont destinés à la réalisation de murs de maisons individuelles et bâtiments d'habitation collective, ERP, bureaux, établissements sanitaires et scolaires, et plus généralement tous types de bâtiments à usage commercial, industriel ou agricole. Les blocs ne sont pas destinés à être utilisés à la réalisation de murs de soubassement ni de murs enterrés ni de murs de refend. Les blocs sont destinés à être enduits côté extérieur. Les ouvrages réalisés sont résistants aux UV et peuvent être exposés à la pluie et aux vents selon les spécifications du NF DTU 20.1 P3. Se reporter au Document Technique d'Application du produit.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Les blocs sont destinés à être doublés côté intérieur, selon DTU concernés. Se reporter au Document Technique d'Application du produit.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Dimensionnement des ouvrages selon Eurocodes 6 et 8. Se reporter au Document Technique d'Application du produit.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables	Aucune maintenance nécessaire pour la maçonnerie.

⁴ Résistance thermique de la paroi nue, sans revêtement extérieur (sans enduit ou autre) et sans revêtement intérieur (sans doublage isolant), et ne tenant pas compte des résistances superficielles de parois. Cette résistance thermique est certifiée conformément au référentiel QB 07 Blocs spéciaux pour maçonnerie.

⁵ Affaiblissement acoustique de la paroi avec enduit sur face extérieure, sans doublage isolant sur face intérieure.

3. Etapes du cycle de vie

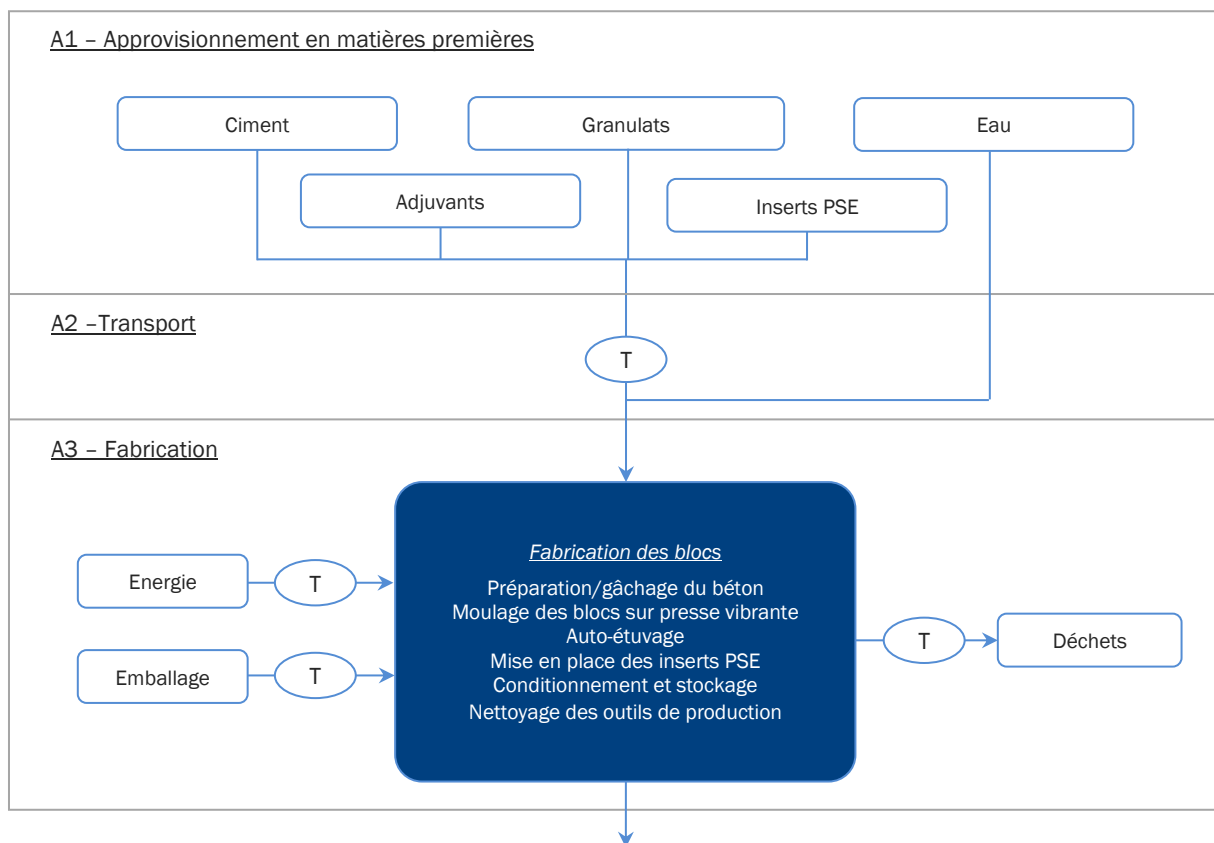
Le diagramme ci-dessous présente les étapes du cycle de vie du produit :



3.1. Etapes de production : A1-A3

L'étape de production comprend :

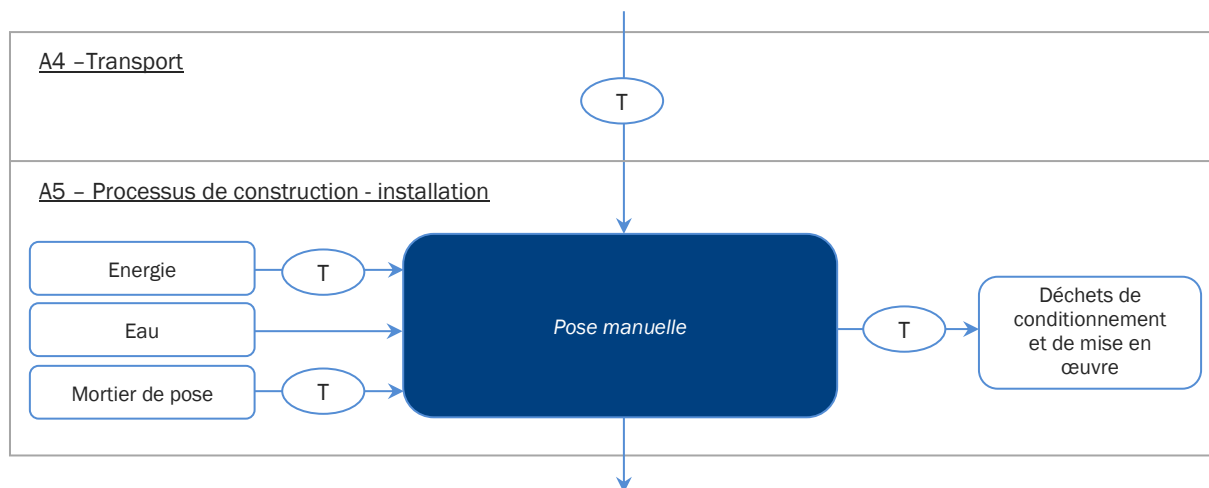
- La production des matières premières constitutives des blocs Confort City (ciment, granulats, adjuvants, additions minérales et inserts en PSE) ;
- Le transport de ces matières premières pour l'approvisionnement du site de fabrication ;
- La fabrication des blocs Confort City (incluant notamment les consommations énergétiques et matières nécessaires au fonctionnement du site ainsi que le transport et gestion des déchets générés par la fabrication).



3.2. Etapes de construction : A4-A5

L'étape de construction comprend :

- Le transport des blocs Confort City entre le site de production et le chantier ;
- La mise en œuvre à joints minces sur le chantier, la production et le transport des chutes de pose, ainsi que la production et le transport des produits complémentaires à la pose.



A4 - Transport

Paramètres	Valeurs
Type de combustible et consommation du véhicule	38 litres de diesel au 100 km à pleine charge 25,3 litres de diesel au 100 km à vide
Distance (km)	75 km
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	77%
Masse volumique en vrac des produits transportés	877 kg/m ³ (blocs palettisés)
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	<1

A5 – Construction/Installation

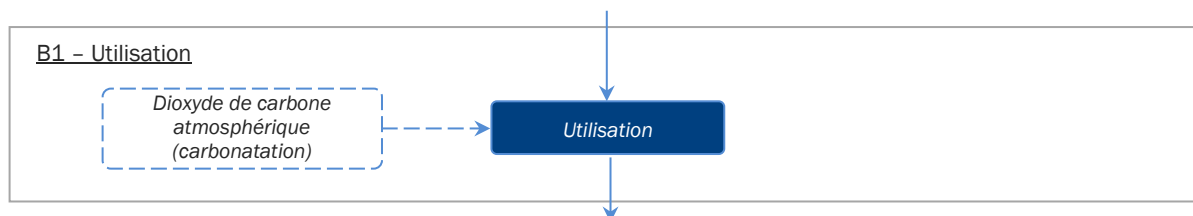
Paramètres	Valeurs
Intrants auxiliaires pour l'installation	2 kg de mortier-colle sec hors pertes (3%)
Utilisation d'eau	0,44 litres d'eau pour le gâchage du mortier colle
Utilisation d'autres ressources	Aucune consommation
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	29,4 Wh ⁶ d'électricité française pour le gâchage du mortier colle
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	<p>Chute de pose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5,98 kg de béton issu des chutes de pose des blocs Confort City - 21 g de PSE issu des chutes de pose des blocs Confort City - 73 g de chutes de mortier colle <p>Déchets de conditionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,246 kg de bois (palette blocs) - 8 g de plastique (feuillard) - 3,8 g de papier (sac mortier colle) - 0,57 g de PE (sac mortier colle)
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	<p>Chute de pose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4,19 kg de béton issu des chutes de pose des blocs Confort City recyclé - 21 g de PSE issu des chutes de pose des blocs Confort City éliminé - 1,79 kg de chutes de pose de bloc Confort City et 73 g de chute de mortier colle éliminé <p>Déchets de conditionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,141 kg de bois valorisé (palette blocs) - 8 g de plastique éliminé (feuillard) - 0,105 kg de bois éliminé (palette blocs) - 3,8 g de papier éliminé (sac mortier colle) - 0,57 g de PE éliminé (sac mortier colle)
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Considérées comme négligeables en dehors des déchets comptabilisés par ailleurs

⁶ Consommation issue de la FDES du SNMI « Mortier de joint mince pour le montage des éléments de maçonnerie » de décembre 2016

3.3. Etapes de vie en œuvre : B1-B7

L'étape de vie en œuvre comprend :

- L'utilisation du produit dans des conditions normales d'utilisation, notamment le processus de carbonatation.



B1 – Utilisation

Paramètres	Valeurs
Processus de carbonatation du béton	3,12 kg de dioxyde de carbone atmosphérique

La carbonatation est un processus chimique par lequel le dioxyde de carbone de l'air ambiant est absorbé par le béton. La carbonatation du béton est un phénomène indissociable de ce matériau de construction. Pendant la durée de vie de l'ouvrage, le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère pénètre dans le béton à partir de la surface du matériau. Le dioxyde de carbone peut alors réagir avec les produits résultant de l'hydratation du ciment. La carbonatation modifie progressivement la composition chimique et la microstructure. Ce processus a été pris en compte au cours des étapes de vie en œuvre et de fin de vie dans l'ACV sur base des connaissances scientifiques actuelles, dans l'attente du projet de Règles de Catégorie de Produits prEN 16757.

Le volume de béton concerné par le phénomène de carbonatation et donc la quantité de dioxyde de carbone absorbé dépend :

- du temps ;
- de la géométrie du produit ;
- de l'environnement du produit ;
- du traitement de surface du béton ;
- de la composition du béton (nature du ciment, additions, ...).

B2 – Maintenance

Dans les conditions normales d'utilisation, les produits ne nécessitent pas de maintenance durant l'étape de vie en œuvre.

B3 – Réparation

Dans les conditions normales d'utilisation, les produits ne nécessitent pas de réparation durant l'étape de vie en œuvre.

B4 – Remplacement

Dans les conditions normales d'utilisation, les produits ne nécessitent pas de remplacement durant l'étape de vie en œuvre.

B5 – Réhabilitation

Dans les conditions normales d'utilisation, les produits ne nécessitent pas de réhabilitation durant l'étape de vie en œuvre.

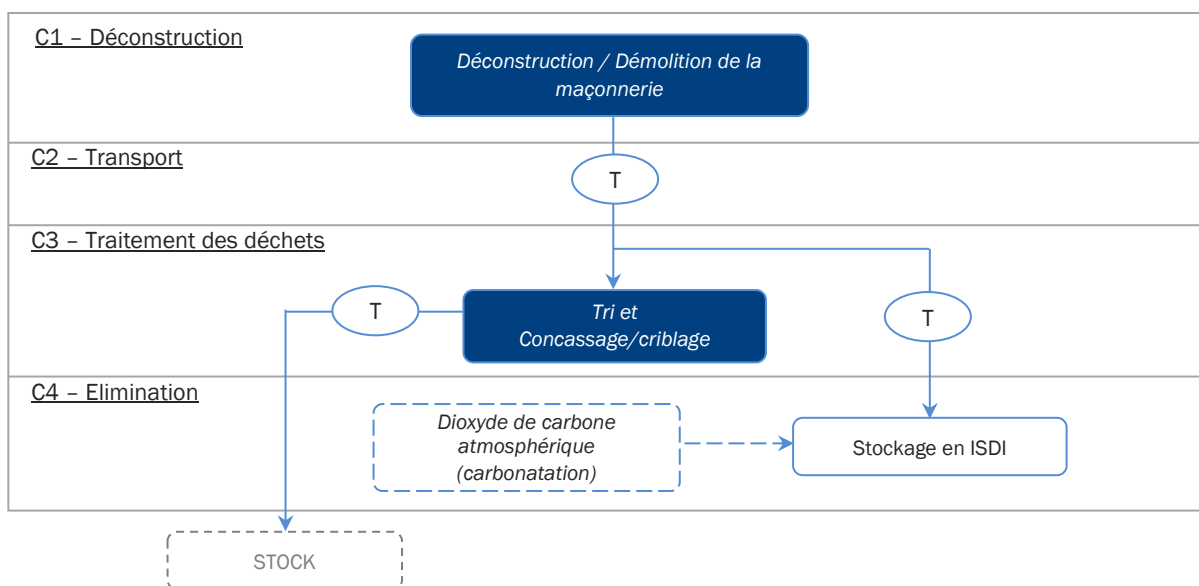
B6 et B7 – Utilisation de l'énergie et de l'eau

Sans objet.

3.4. Etapes de fin de vie : C1-C4

L'étape de fin de vie comprend :

- La déconstruction et démolition du mur à l'aide d'une pelle mécanique ;
- Le transport des matériaux vers un centre de tri ou une installation de stockage en vue de leur valorisation ou de leur élimination ;
- Pour la part valorisée, un traitement par concassage/criblage des déchets en béton en vue d'une réutilisation en remblais ;
- Pour la part éliminée, le stockage dans une installation de stockage pour déchets inertes (ISDI).



C1-C4 – Fin de vie

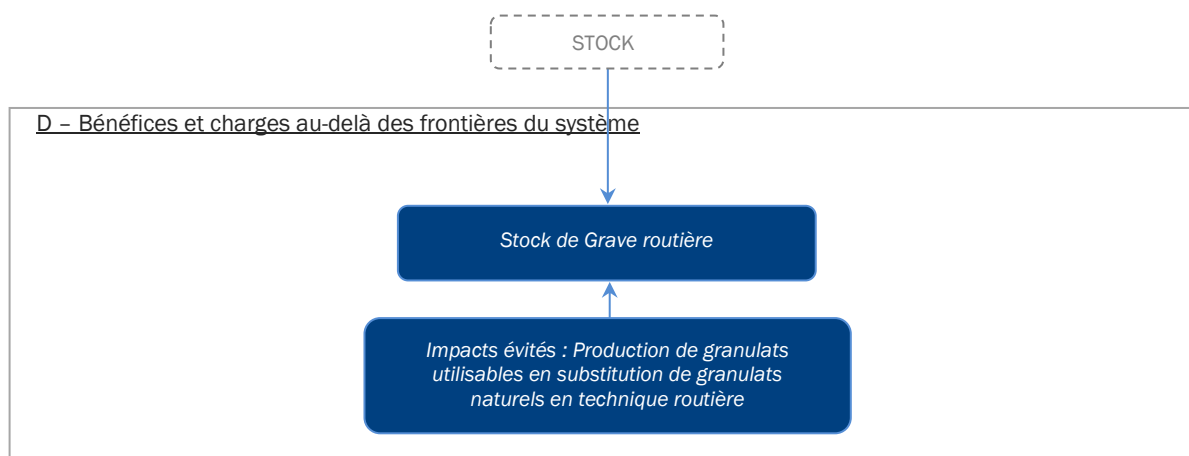
Paramètres	Valeurs
Processus de collecte spécifié par type	Démolition du mur après déconstruction avec chargement et transport vers un centre de tri ou d'élimination
Système de récupération spécifié par type	70% des déchets en béton sont orientés vers un centre de tri et concassés en vue d'une valorisation matière, soit : - 139,5 kg de béton par m ² de mur
Elimination spécifiée par type	30% des déchets béton sont éliminés en installation de stockage de déchets, soit : - 59,8 kg de béton par m ² de mur La totalité des déchets PSE sont éliminés en installation de stockage des déchets, soit : - 0,7 kg de PSE par m ² de mur
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Distance de transport des déchets : - 30 km pour les déchets éliminés - 100 km pour les déchets valorisés
Processus de carbonatation (voir § 3.3)	0,284 kg de dioxyde de carbone atmosphérique sont réabsorbés par le béton par sa carbonatation

3.5. Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération : module D

Matériaux économisés

La valorisation matière des déchets de béton par tri puis concassage permet la mise à disposition de granulats recyclés utilisés le plus souvent en techniques routières et évite ainsi la production de granulats naturels au-delà des frontières du système.

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières/matériaux économisés	Quantités associées
Granulats de béton concassé	Les procédés requis sont comptabilisés dans le module C3 ainsi que le transport	Granulats naturels	139,5 kg



Carbonatation (voir §3.3)

Le béton des granulats secondaires, produit par concassage des déchets, va poursuivre sa carbonatation durant son stockage et son utilisation. La surface d'échange de ce béton avec l'air ambiant est augmentée contribuant ainsi à accélérer le processus de carbonatation cependant les conditions d'utilisation du granulat vont influencer sur l'importance du phénomène. Le béton sera cependant, à terme, complètement carbonaté.

En date de réalisation de cette FDES et dans l'attente du projet de Règles de Catégorie de Produits prEN 16757 fixant les règles de comptabilisation, aucune carbonatation n'est comptabilisée dans le module D.

4. Informations pour le calcul de l'Analyse de Cycle de Vie

4.1. PCR utilisé

La présente déclaration est basée sur la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.

4.2. Frontières du système

La présente déclaration couvre l'ensemble du cycle de vie tel que défini par la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.

4.3. Affectations

Le site de fabrication des blocs Confort City produit divers produits en béton au moyen de la même technologie. Des affectations massiques ou volumiques ont été réalisées pour les entrants et sortants qui n'ont pu être attribués distinctement aux blocs objets de la FDES. Les consommations de matières premières sont spécifiques aux produits considérés et représentent les contributeurs principaux à la plupart des impacts environnementaux.

4.4. Représentativité géographique et représentativité temporelle

La FDES est représentative des blocs Confort City fabriqués sur le site de Ciry-Salsogne (02) de la société Alkern pour l'année 2016.

L'Analyse de Cycle de Vie a été réalisée au moyen du logiciel SimaPro 8.0.1.

Les principaux inventaires utilisés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Processus	Source
Ciments	ATILH 2016
Granulats	UNPG 2010 actualisées au format NF EN 15804/CN
Insert PSE	Plastics Europe 2005 + Données spécifiques fabricants
Adjuvants	EFCA 2015
Mortier colle joint mince	FDES "Mortier de joints minces pour le montage des éléments de maçonnerie" publiée par le SNMI en décembre 2016
Electricité Française	Ecoinvent V3.2 (Recycled Content Allocation)
Transport routier	Ecoinvent v3.2 (Recycled Content Allocation)

Les données environnementales utilisées pour les ciments présentent de façon séparée pour les émissions de dioxyde de carbone, la valeur hors combustion des combustibles secondaires (déchets valorisés énergétiquement) et dans un souci de transparence, en information complémentaire, la valeur incluant ces émissions. La même logique est reprise pour la présentation de l'indicateur d'impact de Réchauffement Confortique de la présente FDES. Cette méthodologie et ce mode d'affichage est en accord avec le rapport technique CEN/TR 16970 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable – Lignes directrices pour la mise en application de l'EN 15804 ».

4.5. Variabilité des résultats et cadre de validité

La présente déclaration est de type individuelle concernant une référence de produit fabriqué sur un site de production. Il n'y a pas de variabilité entre les produits couverts par cette FDES.

5. Résultats de l'analyse de cycle de vie

5.1. Impacts environnementaux

	Total A1 - A3 Etape de production	Etape de construction		Total A4-A5 Etape de construction	Etape de vie en œuvre							Total B1-B7 Etape de vie en œuvre	Etape de fin de vie				Total C1 - C4 Etape de fin de vie	Total cycle de vie (hors module D)	D - Réutilisation, récupération, recyclage
		A4 - Transport	A5 - Construction / Installation		B1 - Usage	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau		C1 - Démolition / Déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Elimination			
Réchauffement climatique* kg éq. CO ₂	1,76E+01	9,25E-01	1,73E+00	2,65E+00	-3,12E+00	0	0	0	0	0	0	-3,12E+00	7,67E-01	1,05E+00	7,44E-02	-5,73E-02	1,84E+00	1,89E+01	-3,91E-01
Appauvrissement de la couche d'ozone kg éq. CFC-11	9,44E-07	1,70E-07	3,60E-08	2,06E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	1,44E-07	1,93E-07	1,36E-08	2,84E-08	3,79E-07	1,53E-06	-4,12E-10
Acidification des sols et de l'eau kg éq. SO ₂	4,67E-02	3,05E-03	4,53E-03	7,59E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	5,91E-03	3,47E-03	1,83E-04	1,14E-03	1,07E-02	6,50E-02	-4,93E-03
Eutrophisation kg éq. PO ₄ ³⁻	6,51E-03	5,61E-04	3,08E-02	3,14E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,28E-03	6,38E-04	1,58E-05	2,57E-04	2,19E-03	4,01E-02	-1,05E-03
Formation d'ozone photochimique kg éq. C ₂ H ₄	2,12E-03	1,14E-04	1,43E-04	2,58E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,41E-04	1,30E-04	1,00E-05	4,23E-05	3,23E-04	2,71E-03	-1,25E-04
Epuisement des ressources abiotiques (éléments) kg éq. Sb	2,39E-06	2,72E-09	3,70E-07	3,73E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	2,55E-09	3,09E-09	5,54E-10	5,54E-10	6,75E-09	2,77E-06	-9,64E-07
Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ	1,28E+02	1,29E+01	9,99E+00	2,29E+01	0	0	0	0	0	0	0	0	1,10E+01	1,47E+01	1,06E+00	2,17E+00	2,89E+01	1,79E+02	-4,97E+00
Pollution de l'eau m ³	2,38E+00	3,57E-01	1,72E-01	5,29E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,89E-01	4,06E-01	2,81E-02	6,14E-02	7,85E-01	3,69E+00	-3,82E-01
Pollution de l'air m ³	9,25E+02	7,54E+01	7,05E+01	1,46E+02	0	0	0	0	0	0	0	0	8,52E+01	8,57E+01	6,23E+00	1,66E+01	1,94E+02	1,26E+03	-1,48E+02

Information complémentaire (cf. 4.4)

*Réchauffement climatique intégrant les émissions de dioxyde de carbone issues des combustibles secondaires

kg	1,96E+01	9,25E-01	1,79E+00	2,71E+00	-3,12E+00	0	0	0	0	0	0	-3,12E+00	7,67E-01	1,05E+00	7,44E-02	-5,73E-02	1,84E+00	2,10E+01	-3,91E-01
----	----------	----------	----------	----------	-----------	---	---	---	---	---	---	-----------	----------	----------	----------	-----------	----------	-----------------	-----------

5.2. Utilisation des ressources

	Total A1 - A3 Etape de production	Etape de construction		Total A4-A5 Etape de construction	Etape de vie en œuvre							Total B1-B7 Etape de vie en œuvre	Etape de fin de vie				Total C1 - C4 Etape de fin de vie	Total cycle de vie (hors module D)	D - Réutilisation, récupération, recyclage
		A4 - Transport	A5 - Construction / Installation		B1 - Usage	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau		C1 - Démolition / Déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Elimination			
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ	8,57E+00	3,44E-02	1,97E+00	2,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	2,14E-02	3,91E-02	3,14E-03	1,45E-02	7,81E-02	1,06E+01	-9,19E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ	4,26E+00	0	-3,76E+00	-3,76E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4,96E-01	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ	1,28E+01	3,44E-02	-1,79E+00	-1,76E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	2,14E-02	3,91E-02	3,14E-03	1,45E-02	7,81E-02	1,11E+01	-9,19E-02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ	1,68E+02	1,41E+01	1,28E+01	2,68E+01	0	0	0	0	0	0	0	0	1,19E+01	1,60E+01	1,14E+00	2,36E+00	3,14E+01	2,26E+02	-8,65E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ	3,14E+01	0	1,29E+00	1,29E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,27E+01	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ	1,99E+02	1,41E+01	1,41E+01	2,81E+01	0	0	0	0	0	0	0	0	1,19E+01	1,60E+01	1,14E+00	2,36E+00	3,14E+01	2,59E+02	-8,65E+00

	Total A1 - A3 Etape de production	Etape de construction		Total A4-A5 Etape de construction	Etape de vie en œuvre							Total B1-B7 Etape de vie en œuvre	Etape de fin de vie				Total C1 - C4 Etape de fin de vie	Total cycle de vie (hors module D)	D - Réutilisation, récupération, recyclage
		A4 - Transport	A5 - Construction / Installation		B1 - Usage	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau		C1 - Démolition / Déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Elimination			
Utilisation de matière secondaire kg	6,23E-01	8,65E-06	1,79E-01	1,79E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	1,02E-05	9,84E-06	3,79E-04	2,55E-06	4,01E-04	8,03E-01	2,48E-04
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ	9,19E+00	0	2,82E-01	2,82E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9,47E+00	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ	1,33E+01	0	4,51E-01	4,51E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,37E+01	0
Utilisation nette d'eau douce m ³	9,98E-02	7,97E-04	5,63E-03	6,43E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	6,80E-04	9,06E-04	7,06E-05	1,44E-04	1,80E-03	1,08E-01	-1,74E-02

5.3. Déchets

		Etape de construction		Total A4-A5 Etape de construction	Etape de vie en œuvre							Total B1-B7 Etape de vie en œuvre	Etape de fin de vie				Total C1 - C4 Etape de fin de vie	Total cycle de vie (hors module D)	D - Réutilisation, récupération, recyclage
		A4 - Transport	A5 - Construction / Installation		B1 - Usage	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau		C1 - Démolition / Déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Elimination			
Déchets dangereux éliminés	kg	5,45E-02	6,38E-04	3,08E-03	3,72E-03	0	0	0	0	0	0	0	3,96E-04	7,26E-04	1,80E-04	1,06E-04	1,41E-03	5,97E-02	-6,45E-03
Déchets non dangereux éliminés*	kg	6,88E-01	1,05E-02	1,92E+00	1,93E+00	0	0	0	0	0	0	0	9,86E-03	1,19E-02	2,24E-03	6,05E+01	6,05E+01	6,31E+01	-4,79E-02
Déchets radioactifs éliminés	kg	1,06E-03	9,61E-05	9,45E-05	1,91E-04	0	0	0	0	0	0	0	8,12E-05	1,09E-04	7,72E-06	1,62E-05	2,14E-04	1,47E-03	-5,28E-05
<i>Information complémentaire</i>																			
*Dont déchets inertes	kg	4,70E-02	5,81E-06	1,87E+00	1,87E+00	0	0	0	0	0	0	0	7,20E-06	6,61E-06	2,08E-05	5,98E+01	5,98E+01	6,17E+01	-2,51E-02

5.4. Autres informations

	Total A1 - A3 Etape de production	Etape de construction		Total A4-A5 Etape de construction	Etape de vie en œuvre							Total B1-B7 Etape de vie en œuvre	Etape de fin de vie				Total C1 - C4 Etape de fin de vie	Total cycle de vie (hors module D)	D - Réutilisation, récupération, recyclage	
		A4 - Transport	A5 - Construction / Installation		B1 - Usage	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau		C1 - Démolition / Déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Elimination				
Composants destinés à la réutilisation	kg	0	0	4,08E-02	4,08E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4,08E-02	0
Matériaux destinés au recyclage	kg	1,72E+00	0	4,45E+00	4,45E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,40E+02	0	1,40E+02	1,46E+02	-2,68E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	3,98E-04	0	1,97E-03	1,97E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,36E-03	0
Energie fournie à l'extérieur	Electricité	MJ	5,75E-01	0	3,46E-01	3,46E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9,21E-01	-5,18E-02
	Vapeur	MJ	7,02E-01	0	9,58E-01	9,58E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,66E+00	-6,56E-02
	Gaz de process	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

6. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

6.1. Contribution à la qualité sanitaire des espaces intérieurs

Conditions normales d'utilisation

En conditions normales d'utilisation, le bloc Confort City n'est généralement ni en contact direct ni indirect avec l'air intérieur des bâtiments. Ceci contribue, au-delà des caractéristiques présentées ci-dessous, à sa neutralité vis-à-vis de la qualité de l'air intérieur.

Radioactivité naturelle

En Europe, les concentrations moyennes de radioéléments dans les bétons courants sont de 30 Bq/kg en thorium 232 (^{232}Th), 40 Bq/kg en radium 226 (^{226}R), 400 Bq/kg en potassium 40 (^{40}K)⁷. Ces valeurs sont proches de celles rencontrées en moyenne pour l'écorce terrestre qui sont selon l'UNSCEAR⁸ de 40 Bq/kg, 40 Bq/kg et 400 Bq/kg respectivement en ^{232}Th , ^{226}R , et ^{40}K .

Des mesures⁹ effectuées sur 12 échantillons de blocs de béton creux montrent des valeurs d'activité massique allant de 1 à 39 Bq/kg pour le thorium 232 (moyenne 15,5 et médiane 13,8), de 11 à 28 Bq/kg pour le radium 226 (moyenne 19,7 et médiane 21,9) et de 18 à 487 Bq/kg pour le potassium 40 (moyenne 219,6 et médiane 165,5). Ces valeurs s'inscrivent dans les moyennes européennes citées précédemment et conduisent à un calcul de valeur d'activité I inférieur à 1 (calcul selon l'annexe VIII de la Directive Euratom 2013/59 du 5 décembre 2013). Cette valeur indique que le produit n'est pas de nature à causer un dépassement du niveau de référence d'exposition au rayonnement gamma de 1 mSv/an fixé à l'article 75, paragraphe 1 de la Directive Euratom.

Par ailleurs, le polystyrène expansé constitutif des inserts longitudinaux n'est pas de nature à conférer une radioactivité accrue au bloc.

Emissions de Composés Organiques Volatiles (COV) et Aldéhydes

Le bloc Confort City n'est pas au contact de l'air intérieur en condition normale d'utilisation et n'est pas concerné par l'étiquetage réglementaire des émissions de polluants volatils pour les produits de construction et de décoration (décret n° 2001-321 du 23 mars 2011).

Cependant, des évaluations d'émissions de COV ont été conduites sur des échantillons de différents blocs en béton par le CSTB¹⁰, selon le protocole AFSSET 2009 et l'étiquetage réglementaire.

Les émissions de COV et de formaldéhyde de tous ces produits sont conformes aux exigences du protocole AFSSET (2009). Elles sont par ailleurs classées A+ selon le décret n° 2011-321 du 23 Mars 2011 et arrêté du 19 Avril 2011, relatifs à l'étiquetage des émissions de polluants volatils des produits de construction ou de revêtement du mur ou de sol et des peintures et vernis.

⁷ Rapport 112 de la C.E. "Radiological Protection Principles concerning the Natural Radioactivity of Building Materials" 1999

⁸ UNSCEAR : United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation

⁹ Mesures effectuées par le laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie de Grenoble en 2002

¹⁰ Rapports CSTB SB 10-32/12-094/12-091/12-090/12-089/12-095

Micro-organismes

Matériau minéral, le béton ne constitue pas en lui-même un milieu de croissance pour les micro-organismes tels que les moisissures.

Fibres et particules

Par leur nature non fibreuse, les blocs ne sont pas à l'origine, dans les conditions normales d'utilisation, d'émissions de fibres ou de particules susceptibles de contaminer l'air intérieur des bâtiments.

6.2. Contribution à la qualité sanitaire de l'eau

Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique, ni encore avec les eaux de surface.

7. Contribution du produit à la qualité de vie intérieure des bâtiments

7.1. Caractéristiques du produit participant à la création de conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

L'inertie apportée par le bloc Confort City peut permettre selon la configuration de mise en œuvre :

- de réguler la température intérieure et d'éviter les à-coups du chauffage en hiver (gain de confort en hiver) ;
- de diminuer la température intérieure les jours les plus chauds de l'été (gain de confort en été).

La résistance thermique du bloc participe aux respects des exigences réglementaires en termes de performances thermiques des bâtiments.

Performance thermique	Résistance thermique paroi ¹² : 1,12 m ² .K/W Certifié conformément au référentiel de la marque QB
-----------------------	---

¹² Résistance thermique de la paroi nue, sans revêtement extérieur (sans enduit ou autre) et sans revêtement intérieur (sans doublage isolant), et ne tenant pas compte des résistances superficielles de parois.

7.2. Caractéristiques du produit à la création de conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Le bloc Confort City permet de réduire considérablement la transmission des bruits et de respecter les exigences réglementaires.

Performance acoustique	Affaiblissement acoustique : Mur enduit extérieur, nu intérieur : Rw(C ;Ctr) = 45 (-1 ; -2) dB Mur enduit extérieur, doublage intérieur PSEE 100+13 mm : Rw (C ;Ctr) = 60 (-2 ; -6) dB Mur enduit extérieur, doublage intérieur LM 100+13 mm : Rw (C ;Ctr) = 69 (-2 ; -6) dB
------------------------	--

7.3. Caractéristiques du produit à la création de conditions de confort visuel dans le bâtiment

Le produit est apte à recevoir tout type de doublage intérieur et de revêtement de décoration permettant d'adapter les conditions de confort visuel du mur.

7.4. Caractéristiques du produit participant à la création de conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Le produit n'intervient pas sur le confort olfactif du bâtiment.